

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Commune de Treignac

Le public est informé qu'une enquête publique unique est ouverte en mairie de Treignac du 15 mai 2023 au 31 mai 2023 inclus, soit pendant 17 jours consécutifs, sur les projets d'évolution du plan local d'urbanisme (PLU) communal :

- la révision allégée n°2 visant à étendre la zone Ub sur le secteur de **Coudert**, entraînant le reclassement de 1500 m<sup>2</sup> de zone agricole
- la modification n°1 visant à créer un STECAL Nhp sur le village de **la Veyrière**, dans le but de permettre la réalisation d'une construction sur 700 m<sup>2</sup>
- la modification n°2 visant à créer un STECAL Ah sur le village de **Mauranges**, dans le but de permettre la réhabilitation d'une habitation en ruine
- la modification n°3 visant à créer un STECAL Nh sur le village de **Ponchéral**, dans le but de permettre la réalisation d'une construction sur 2000 m<sup>2</sup>

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à la Communauté de Communes 15 avenue du général de Gaulle 19260 Treignac 05.19.67.01.03. [contact@ccv2m.fr](mailto:contact@ccv2m.fr).

Monsieur Jean-Paul Pelotte, retraité de la fonction publique territoriale, a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Limoges.

Le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public pendant la durée de l'enquête :

- sur le site Internet : [www.ccv2m.fr](http://www.ccv2m.fr)
- en mairie de Treignac :
  - le lundi de 13H30 à 17H30,
  - les mardi-mercredi-vendredi de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H30,
  - les jeudi et samedi de 9H00 à 12H00.

Le public pourra :

- consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition en mairie de Treignac,
- adresser ses observations et propositions par :
  - courrier électronique adressé à [contact@ccv2m.fr](mailto:contact@ccv2m.fr) (mentionner dans l'objet du courriel *Enquête PLU Treignac*)
  - correspondance adressée au commissaire enquêteur à la Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources (adresse postale : 15 avenue du général de Gaulle 19260 TREIGNAC).

Le commissaire enquêteur sera présent salle polyvalente Guy Merle à Treignac pour recevoir les observations du public aux dates et heures suivantes :

- samedi 20 mai de 9H00 à 12H00
- mercredi 31 mai de 14H30 à 18H00.

Un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- en mairie de Treignac,
- à la préfecture de la Corrèze (bureau de l'environnement et du cadre de vie)
- sur le site internet : [www.ccv2m.fr](http://www.ccv2m.fr)

A l'issue de la procédure, le PLU éventuellement modifiés au vu des conclusions de l'enquête publique unique, seront respectivement soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Le Président de la Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources.